



Troisième Commission permanente
Démocratie et droits de l'homme

C-III/128/DR-am
11 mars 2013

**LE RECOURS A DIVERS MEDIAS, Y COMPRIS LES MEDIAS SOCIAUX, POUR ACCROITRE
LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET AMELIORER LA DEMOCRATIE**

**Amendements à l'avant-projet de résolution révisé présentés dans les délais statutaires par
les délégations de la Belgique, de la Chine, du Congo, de Cuba, de l'Espagne, de la France,
de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, des Philippines, de
la République arabe syrienne, de la Suède, de la Suisse
et par la sénatrice Sonia Escudero (Argentine)**

PREAMBULE

Alinéa 1

Sans objet en français.

(Suisse)

Nouvel alinéa 1bis

Ajouter, après le premier alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

**1bis) sachant que l'amélioration de la coopération entre parlements et entre
parlementaires permettrait de substituer l'interaction à l'affrontement et de promouvoir
davantage le dialogue, dans les médias, de toutes les cultures et civilisations et partant de
renforcer les capacités de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance aux
échelons national et international,**

(République islamique d'Iran)

Nouveaux alinéas 1bis et 1ter

Ajouter, après le premier alinéa, deux nouveaux alinéas, comme suit :

**1bis) prenant note du fait que les médias traditionnels, en particulier ceux qui
respectent les normes professionnelles d'indépendance éditoriale, de pluralisme et de
qualité de l'information, demeurent la première source d'information sur le Parlement
pour la majeure partie de la population mondiale,**

**1ter) sachant que les médias traditionnels doivent composer avec des mutations
rapides dans les domaines technologique et financier, ce qui peut compliquer leur tâche
de diffusion d'informations, notamment sur le Parlement, et notant que des médias
pluralistes et de qualité sont indispensables aux processus démocratiques,**

(Suisse)

Alinéa 2

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) sachant qu'un nombre croissant de citoyens et de parlementaires utilisent les médias sociaux, ~~en particulier dans les pays développés,~~

(Indonésie)

Nouvel alinéa 2bis

Ajouter, après le deuxième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

2bis) consciente des possibilités offertes par les services de réseaux sociaux pour promouvoir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mais soulignant également que ces mêmes droits et libertés et tout particulièrement le droit au respect de la vie privée et de la dignité humaine peuvent aussi être menacés sur les réseaux sociaux,

(France)

Nouveaux alinéas 3bis et 3ter

Ajouter, après le troisième alinéa, deux nouveaux alinéas, comme suit :

3bis) sachant que la démocratisation de la gouvernance mondiale de l'internet devrait être au centre des débats du Parlement, car il en va de la sécurité de l'Etat, de sa souveraineté, de son droit à l'autodétermination, de la coexistence pacifique des nations et du droit universel au savoir sans discrimination,

3ter) sachant en outre que les parlements pourraient se servir des médias pour accompagner les efforts visant à mettre en avant la nécessité de démocratiser la gouvernance mondiale de l'internet,

(Cuba)

Nouvel alinéa 4bis

Ajouter, après le quatrième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

4bis) soulignant que le travail parlementaire doit être expliqué au citoyen de façon compréhensible et attractive,

(Belgique)

Alinéa 5

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) affirmant qu'il convient d'accroître la participation des femmes ~~et de mieux les associer~~ au processus démocratique,

(Indonésie)

Alinéa 7

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) soulignant que les médias sociaux **et les nouvelles technologies de l'information** peuvent contribuer à ce que les parlementaires s'investissent davantage auprès de la jeunesse, et à faire mieux connaître les problèmes, les besoins et les aspirations des jeunes,
(Indonésie)

Nouvel alinéa 7bis

Ajouter, après le septième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

7bis) consciente de la nécessité de promouvoir la sécurité dans une société numérique, en particulier en ce qui concerne les catégories de la population qui ne sont généralement pas protégées, telles que les personnes âgées et les enfants, ainsi que les personnes ayant un handicap physique, mental ou sensoriel,
(Espagne)

Nouvel alinéa 7bis

Ajouter, après le septième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

7bis) affirmant la nécessité d'associer davantage les seniors au processus démocratique, notamment de renforcer leur connaissance et leur utilisation des médias sociaux,
(Suède)

Alinéa 8

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) soucieuse que les initiatives visant à accroître la participation des citoyens ne fassent pas de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la situation socio-économique, le lieu de résidence, le handicap, **les croyances religieuses**, l'appartenance ethnique ou les idées politiques,
(Cuba)

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) considérant que la capacité des citoyens de dialoguer avec les parlementaires dépend ~~non seulement~~ **partiellement** de leur accès à la technologie ~~mais aussi~~ **ainsi que** de leur connaissance du Parlement et des procédures parlementaires,
(Belgique)

Nouvel alinéa 11bis

Ajouter, après le onzième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

11bis) ayant à l'esprit le caractère irremplaçable des contacts personnels des élus politiques sur le terrain pour expliquer et clarifier l'action des pouvoirs publics,
(Belgique)

Ajouter, après le onzième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

11bis) soulignant qu'il est indispensable de favoriser la formation aux médias, tant traditionnels qu'aux nouveaux médias sociaux, et à l'internet pour accroître la participation des jeunes et de mieux les associer au processus politique,
(Suisse)

Alinéa 12

Supprimer et remplacer par un nouvel alinéa 1bis. (Suisse)

Alinéa 13

Supprimer et remplacer par un nouvel alinéa 1ter. (Suisse)

Alinéa 14

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) **vivement** préoccupée de ce que les médias sociaux pourraient aussi être utilisés pour véhiculer des messages de haine, parfois de manière anonyme, et permettre à des individus mal intentionnés de s'organiser et d'en mobiliser d'autres, et de ce que cela pourrait nuire à la démocratie,
(Chine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) préoccupée de ce que les médias sociaux pourraient aussi être utilisés pour véhiculer des messages de haine, parfois de manière anonyme, et permettre à des individus mal intentionnés de s'organiser et d'en mobiliser d'autres, et de ce que cela pourrait nuire à la démocratie **et à la paix,**
(Indonésie)

Nouvel alinéa 14bis

Ajouter, après le quatrième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

14bis) notant que si les médias sociaux se prêtent parfaitement à la diffusion d'opinions politiques, il n'est pas forcément évident de dégager un consensus en considérant de manière équilibrée les différents points de vue qui s'y expriment,
(Japon)

Alinéa 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) ~~mettant en exergue la nécessité~~ **soulignant l'importance** de respecter les lois relatives à la diffamation,
(Chine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) **mettant en exergue la nécessité de respecter les lois relatives à la diffamation, au moyen d'initiatives législatives précises visant à éviter l'incitation à la haine,**
(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) **mettant en exergue la nécessité de respecter les lois relatives à la diffamation, et soulignant que la diffamation constitue une grave atteinte à la dignité humaine, qui conduit à des violations des droits de l'homme et des pratiques discriminatoires contre les membres d'autres sociétés,**
(République islamique d'Iran)

Nouveaux alinéas 15bis et 15 ter

Ajouter, après le quinzième alinéa, deux nouveaux alinéas, comme suit :

15bis) convaincue du rôle très important que peuvent jouer les organes de régulation des médias et de la presse dans la protection des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et le droit à la vie privée,

15ter) convaincue en outre du rôle que peuvent jouer les médias et les organes de presse propres aux parlements dans l'intensification de la communication du Parlement avec le public,
(Congo)

Nouvel alinéa 15bis

Ajouter, après le quinzième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

15bis) consciente de la nécessité d'utiliser les médias sociaux de manière responsable, en respectant pleinement non seulement la législation en vigueur, mais aussi la confidentialité de l'information traitée ainsi que le droit à la vie privée et l'intégrité,
(Espagne)

Nouvel alinéa 15bis

Ajouter, après le quinzième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

15bis) affirmant que les médias traditionnels s'en remettent en grande partie à des médias sociaux indisciplinés, qui s'affranchissent des règles qui régissent les médias traditionnels et garantissent les droits de l'homme,
(République arabe syrienne)

Alinéa 16

Supprimer l'alinéa existant et le remplacer par un nouvel alinéa, comme suit :

16) consciente de l'importance de nouer un dialogue avec les citoyens, les usagers et les fournisseurs de médias sociaux de façon à définir d'un commun accord des codes de déontologie sur le respect des droits et de la dignité d'autrui dans l'utilisation de ces médias,

(Suisse)

Alinéa 19

Supprimer l'alinéa existant.

(Chine)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

19) sachant que les journalistes sont des observateurs critiques du système politique, et qu'ils doivent des comptes à l'opinion publique et qu'ils doivent parallèlement se conformer aux canons du journalisme,

(Inde)

Nouveaux alinéas 19bis et 19ter

Ajouter, après le dix-neuvième alinéa, deux nouveaux alinéas, comme suit :

19bis) consciente que le journalisme n'a plus le monopole de la diffusion d'informations et que l'utilisateur de médias sociaux génère lui-même du contenu et de l'information,

19ter) ayant à l'esprit qu'une adaptation systématique aux avancées et exigences des médias sociaux risque d'entraîner une délocalisation du débat parlementaire dans les médias,

(Belgique)

Alinéa 20

Supprimer l'alinéa existant.

(Chine)

Alinéa 21

Modifier l'alinéa existant comme suit :

21) ~~rappelant le droit à la liberté d'expression tel qu'il est consacré par~~ proclamant que le droit à la liberté d'expression doit être protégé en ligne comme ailleurs et sachant que l'exercice de ce droit est assorti de devoirs et responsabilités particuliers, conformément aux dispositions de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

(Chine)

Nouvel alinéa 21bis

Ajouter, après le vingt-et-unième alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

21bis) rappelant également l'article 20, paragraphe 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques aux termes duquel "tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi",

(France)

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. recommande que les parlements élaborent des ~~stratégies~~ **recommandations** et des lignes directrices pour renforcer la participation des citoyens au processus démocratique grâce à l'emploi de divers médias, dont les médias sociaux;

(Inde)

Paragraphe 2

Supprimer le paragraphe existant et le remplacer par un nouveau paragraphe, comme suit :

2. **appelle les parlements à diffuser, via les médias y compris les médias sociaux, des informations sur les travaux, les débats et les procédures parlementaires avec comme objectif de familiariser les citoyens avec ceux-ci, de les rendre plus compréhensibles, plus attractifs et plus dynamiques;**

(Belgique)

Paragraphe 2 et paragraphe 4

Intervertir les paragraphes 2 et 4, après modification du paragraphe 2.

(Belgique)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. appelle les parlements à **utiliser tous les médias existants pour** diffuser auprès du public des informations sur les travaux, les débats et les procédures parlementaires **de façon à accroître la transparence et à renforcer les connaissances du public au sujet du processus démocratique;**

(Philippines)

Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. demande à l'UIP de rassembler les lignes directrices élaborées par ses parlements membres, ~~de les mettre à la disposition du public et de définir de bonnes pratiques en matière d'utilisation des médias sociaux~~ **et de les mettre à la disposition du public**, afin de renforcer sa participation;

(Chine)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. encourage les parlements à utiliser divers médias, notamment les médias sociaux, pour interagir avec les citoyens, tout en veillant à ce que le dialogue à travers les médias sociaux ne remplace pas ~~totalem~~ le dialogue hors médias sociaux, notamment à travers les médias traditionnels;

(Suisse)

Nouveau paragraphe 5bis

Ajouter, après le paragraphe 5, un nouveau paragraphe, comme suit :

- 5bis. encourage les parlements à apprendre à utiliser les médias sociaux pour communiquer directement avec le public selon des modalités adaptées aux particularités de ces médias, compte tenu de leurs atouts et de leurs faiblesses;**

(Japon)

Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. engage les parlements et les parlementaires à ne faire, dans le cadre de leurs efforts visant à renforcer la participation des citoyens, aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la situation socio-économique, le lieu de résidence, le handicap, **les croyances religieuses**, l'appartenance ethnique ou les idées politiques;

(Cuba)

Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. engage les parlements à prendre des mesures efficaces pour réduire la fracture numérique, ~~qui prive une grande partie de la population d'accès aux espaces d'échange qu'offrent les médias sociaux~~ **en particulier dans les pays en développement où la majorité de la population n'a toujours pas accès aux technologies de l'information;**

(Philippines)

Nouveau paragraphe 8bis

Ajouter, après le paragraphe 8, un nouveau paragraphe, comme suit :

- 8bis. appelle tous les acteurs concernés à favoriser la formation de tous les citoyens et en particulier des enfants et des jeunes à l'internet et à divers médias, par exemple par des programmes particuliers d'enseignement et de formation;**

(Suisse)

Paragraphe 9

Fusionner les paragraphes 7 et 9 comme suit :

~~7.9. encourage les parlements à accompagner les parlementaires dans l'utilisation de divers médias, y compris des médias sociaux, pour renforcer la participation des citoyens et promouvoir la démocratie;~~

~~9. demande instamment aux parlements de donner aux parlementaires les moyens, l'aide, la formation, l'équipement, l'appui technique et l'accès nécessaires en matière de technologies de l'information ainsi que toute autre forme d'assistance pour leur permettre d'utiliser valablement les médias, notamment les médias sociaux, pour communiquer avec les citoyens, que ce soit en ligne ou dans un autre cadre;~~

(Philippines)

Nouveau paragraphe 9bis

Ajouter, après le paragraphe 9, un nouveau paragraphe, comme suit :

9bis. prie les parlements et les gouvernements d'allouer des budgets conséquents aux médias et aux organes de presse, notamment publics, afin de leur permettre de parvenir, par leur travail, à un journalisme de qualité qui satisfasse les attentes des populations, en matière d'information;

(Congo)

Nouveau paragraphe 9bis

Ajouter, après le paragraphe 9, un nouveau paragraphe, comme suit :

9bis. recommande aux parlements et aux gouvernements d'élaborer et de promouvoir, en concertation avec les acteurs de la société civile, des stratégies cohérentes visant à protéger et à promouvoir le respect des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux tout particulièrement en s'engageant avec les fournisseurs de réseaux sociaux à protéger les utilisateurs contre tout préjudice ou toute violation de leurs droits, à renforcer la transparence quant au traitement des données et à s'abstenir de tout traitement illégitime des données à caractère personnel;

(France)

Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. demande en outre instamment aux parlements et aux parlementaires de respecter le droit à la liberté d'expression, **d'information et de réunion**, tant en ligne que dans un autre cadre;

(Suisse)

Nouveau paragraphe 10bis

Ajouter, après le paragraphe 10, un nouveau paragraphe, comme suit :

10bis. encourage les parlements à s'interroger sur des questions relatives à la vérification de la fiabilité des informations générées par les médias sociaux;

(Belgique)

Nouveau paragraphe 10bis

Ajouter, après le paragraphe 10, un nouveau paragraphe, comme suit :

10bis. soutient qu'un accès libre et ouvert à l'internet est tout à la fois un droit fondamental et un moyen d'accroître la participation des citoyens et d'améliorer la démocratie et que les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que les citoyens aient accès librement et en toute sécurité aux outils de communication en ligne;

(Suède)

Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. rappelle que toute réglementation des médias doit se faire dans le respect des obligations ~~internationales relatives aux~~ **internationalement reconnues en matière de** droits de l'homme qui ont trait au droit à la liberté d'expression;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. rappelle que toute réglementation des médias doit se faire dans le respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme qui ont trait au droit à la liberté d'expression **et en particulier du paragraphe 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 19, paragraphe 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques;**

(République islamique d'Iran)

Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. ~~appelle tous les~~ **engage les parlements à adopter, si nécessaire, des mesures législatives assurant que les fournisseurs de réseaux sociaux et** usagers des médias sociaux ~~à respecter~~ **respectent** les lois de leur pays sur la diffamation **et l'injure publique**, conformément au droit international des droits de l'homme;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. appelle tous les usagers des médias sociaux à respecter les lois de leur pays sur la diffamation, conformément au droit **national et** international des droits de l'homme;

(Inde)

Nouveau paragraphe 12bis

Supprimer le paragraphe 12, et insérer un nouveau paragraphe, comme suit :

12. appelle les agences de presse du monde entier à concevoir des moyens pour garantir le respect des règles et de l'éthique journalistiques;

(Indonésie)

Nouveaux paragraphes 12bis et 12ter

Ajouter, après le paragraphe 12, deux nouveaux paragraphes, comme suit :

- 12bis. appelle les parlements à soutenir activement les journalistes et les utilisateurs des médias sociaux, notamment les blogueurs, et les défenseurs de la liberté d'expression partout dans le monde, et à les protéger;
- 12ter. demande instamment aux parlements et aux parlementaires de protéger le droit à la liberté d'expression afin de faciliter le journalisme d'investigation dans les médias traditionnels et les médias sociaux, dans le respect des codes de déontologie, et partant de contribuer au renforcement de la démocratie;
- (Suède)

Paragraphe 13

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. ~~appelle par ailleurs tous~~ engage en outre les parlements à adopter, si nécessaire, des mesures législatives assurant que les fournisseurs de réseaux sociaux et les usagers des médias sociaux ~~à s'abstenir~~ s'abstiennent de diffuser toute provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance nationale, ethnique ou religieuse, de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap, ~~des messages de haine ou d'incitation à la violence,~~ conformément au droit international des droits de l'homme;
- (France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle par ailleurs tous les usagers des médias sociaux à s'abstenir de diffuser des messages de haine ou d'incitation à la violence, conformément au droit national et international des droits de l'homme;
- (Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle par ailleurs tous les ~~usagers des médias sociaux à s'abstenir de diffuser des~~ fournisseurs de médias sociaux à mettre en place des systèmes d'intervention instantanée pour empêcher la diffusion de messages de haine ou d'incitation à la violence, ~~conformément au droit international des droits de l'homme~~ sur leurs interfaces;
- (Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle par ailleurs tous les prestataires et usagers des médias sociaux à s'abstenir de diffuser des messages de haine ou d'incitation à la violence, conformément au droit international des droits de l'homme et soutient qu'il convient de définir des codes de déontologie et des normes sociales contre les actes de diffamation commis sous prétexte de liberté d'expression;
- (République islamique d'Iran)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. appelle par ailleurs tous les usagers des médias sociaux à s'abstenir de diffuser des messages de haine ou d'incitation à la violence, **et appelle à la création de mécanismes pour empêcher l'utilisation de ces outils pour harceler ou menacer des parlementaires s'acquittant dûment de leurs fonctions**, conformément au droit international des droits de l'homme;

(Philippines)

Nouveau paragraphe 13bis

Ajouter, après le paragraphe 13, un nouveau paragraphe, comme suit :

- 13bis. appelle les parlements à nouer un dialogue avec les usagers et les fournisseurs de médias sociaux sur l'élaboration de codes de déontologie relatif à ce qui peut être diffusé et aux comportements qui sont acceptables dans une société libre et démocratique;**

(Suisse)

Paragraphe 15

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. invite les parlements à ~~examiner et au besoin à mettre en place, si nécessaire, un cadre réglementaire pour s'assurer que la téléphonie mobile et l'internet protègent~~ **une réglementation et des procédures garantissant** les droits de toutes les personnes **ayant recours aux nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication** dans une démocratie représentative et participative;

(France)

Nouveaux paragraphes 15bis et 15ter

Ajouter, après le paragraphe 15, deux nouveaux paragraphes, comme suit :

- 15bis. appelle les parlementaires, non seulement à se servir des nouvelles technologies de manière sécurisée, mais aussi à promouvoir cette utilisation et à créer un sentiment de sécurité à l'égard des médias sociaux;**

- 15ter. engage les parlementaires à œuvrer à l'instauration d'une société numérique plus sûre, en particulier pour ce qui est de l'utilisation des réseaux sociaux;**

(Espagne)

Paragraphe 16

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. ~~propose d'incorporer~~ **encourage l'incorporation** des dispositions sur les médias sociaux et les technologies sous-jacentes dans les lois et règlements régissant l'accès du public à l'information;

(Chine)

Nouveau paragraphe 16bis

Ajouter, après le paragraphe 16, un nouveau paragraphe, comme suit :

- 16bis.** encourage les parlements et les gouvernements à adopter des mesures tendant à protéger les droits de la presse, à améliorer sa transparence, à renforcer ses capacités et à la rendre plus démocratique;
- (Congo)

Paragraphe 17

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. ~~exhorte~~ **se félicite que** les parlementaires, en particulier les femmes parlementaires, ~~à utiliser~~ **utilisent** les médias sociaux pour s'entraider et dialoguer avec les groupes sociaux afin de renforcer la participation des femmes et mieux les associer au processus démocratique;
- (Chine)

Paragraphe 18

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~exhorte enfin~~ **se félicite enfin que** les parlementaires ~~à utiliser~~ **utilisent** les médias sociaux pour s'investir davantage auprès des jeunes et sensibiliser le public à leurs problèmes, besoins et aspirations.
- (Chine)

Nouveau paragraphe 18bis

Ajouter, après le paragraphe 18, un nouveau paragraphe, comme suit :

- 18bis.** tenant compte du fait que l'accès universel, en temps opportun, à une information exacte et complète est un droit garanti par les instruments internationaux de droits de l'homme comme préalable à la participation des citoyens.
- (Sénatrice Sonia Escudero, Argentine)

Nouveaux paragraphes 18bis et 18ter

Ajouter, après le paragraphe 18, deux nouveaux paragraphes, comme suit :

- 18bis.** invite les parlements à réaliser une étude des différentes couvertures médiatiques des Parlements dans leurs espaces nationaux qui permettrait de faire un état des lieux tangible de l'importance de chaque média, mais également de chaque support;
- 18ter.** appelle les parlements à s'adapter aux avancées et exigences des médias uniquement lorsque celles-ci permettent un accroissement de la participation des citoyens.
- (Belgique)

Nouveaux paragraphes 18bis et 18ter

Ajouter, après le paragraphe 18, deux nouveaux paragraphes, comme suit :

18bis. demande aux gouvernements des pays qui n'en disposent pas encore de mettre en place des organes indépendants chargés de veiller au bon exercice de la liberté d'expression et de communication tant au niveau des médias que de la presse et de prévenir les abus et manquements aux droits de l'homme qui résulteraient de l'activité des professionnels de la communication;

18ter. encourage les parlements à diversifier leurs moyens de communication, en créant leurs propres médias et organes de presse et en y favorisant l'accès du public;

(Congo)

Nouveau paragraphe 18bis

Ajouter, après le paragraphe 18, un nouveau paragraphe, comme suit :

18bis. encourage les parlements et les parlementaires à établir des codes de déontologie en matière de communication et à s'y conformer et les invite à prendre conscience de la nécessité de s'entendre sur la manière dont il convient de mener les débats politiques et autres.

(Suède)

Nouveau paragraphe 18bis

Ajouter, après le paragraphe 18, un nouveau paragraphe, comme suit :

18bis. appelle les Membres de l'UIP à se doter de lois sur l'utilisation des médias sociaux par le public, de façon à limiter les infractions et à éviter le contournement des règles régissant les médias traditionnels et garantissant les droits de l'homme, qui consiste à utiliser des informations non vérifiées, car les médias sociaux sont inadaptés et nuisent aux sociétés.

(République arabe syrienne)